# Mutualité et solidarité. Mutualité scolaire.

**Numéro d'inventaire** : 0003.00997.16
**Type de document** : plaque de vue sur verre photographique
**Date de création** : 1913 (restituée)
**Collection** : E - Divers
**Description** : Positif sur verre
**Mesures** : hauteur : 85 mm ; largeur : 100 mm
**Notes** : Vue extraite d'une série diffusée par le Musée pédagogique. Se reporter à la brochure descriptive de la série : 3-997-27.
**Mots-clés** : Diapositives et films fixes, vues sur verre pour projection lumineuse
Morale (y compris morale corporelle : hygiène)
Œuvres scolaires (y compris coopératives)
**Filière** : aucune
**Niveau** : aucun
**Autres descriptions** : Langue : Français
ill.

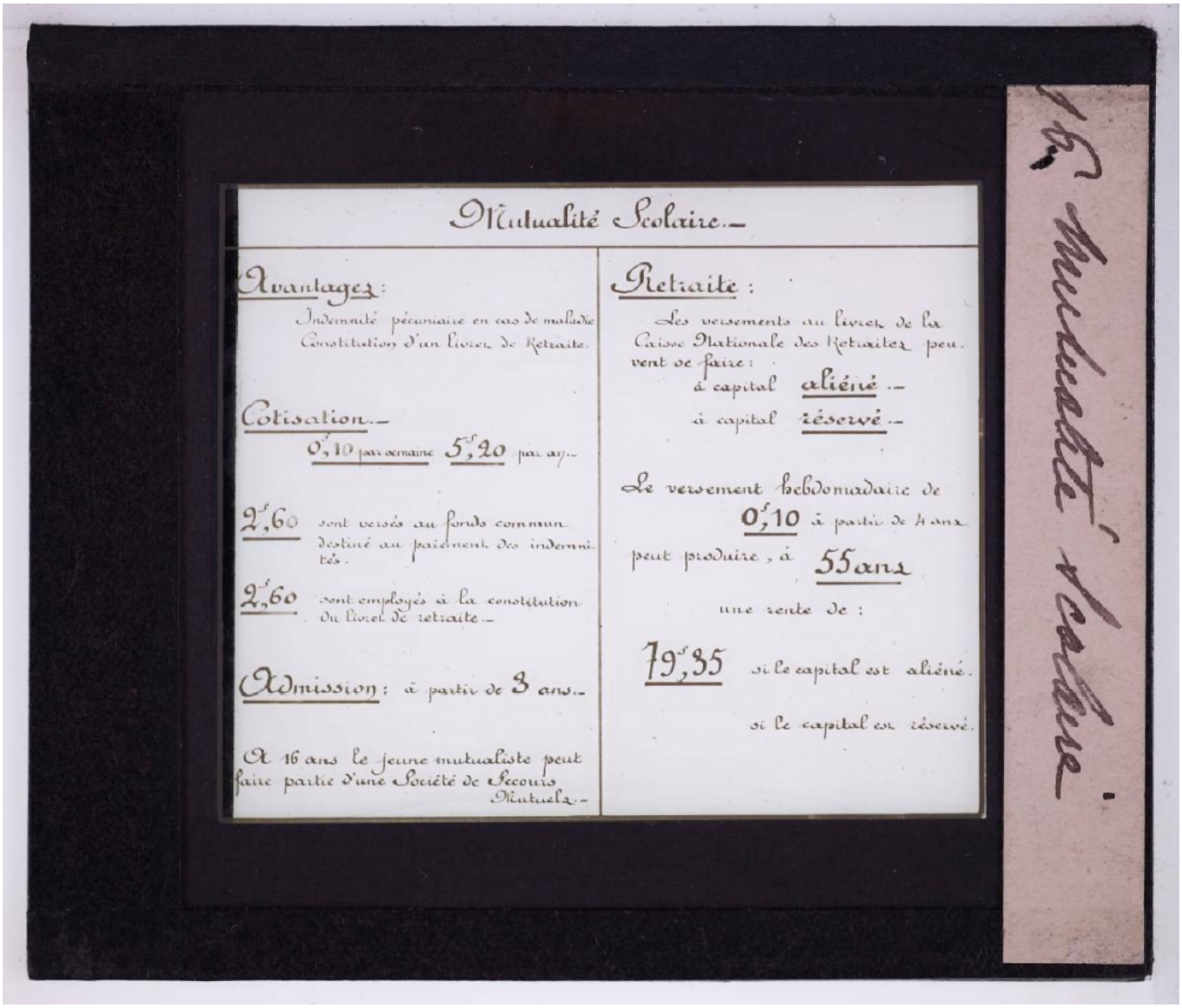
Mutualité Scolaire.–
Avantages :
Indemnité pécuniaire en cas de maladie
Constitution d'un livret de Retraite.
Cotisation.–
0f,10 par semaine 5f,20 par an.–
2f,60 sont versés au fonds commun destiné au paiement des indemnités.
2f,60 sont employés à la constitution du livret de retraite.–
Admission : à partir de 3 ans.–
A 16 ans le jeune mutualiste peut faire partie d'une Société de Secours Mutuels.–
Retraite :
Les versements au livret de la Caisse Nationale des Retraites peuvent se faire :
à capital aliéné.–
à capital réservé.–
Le versement hebdomadaire de 0f,10 à partir de 4 ans peut produire, à 55 ans
une rente de :
19f,35 si le capital est aliéné.
si le capital est réservé.
Mutualité Scolaire